

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Mai 2025



SOMMAIRE

Introduction.....	3
1. Évolution et principales caractéristiques de la population résidente.....	4
1.1. La population de la Principauté atteint 38 423 personnes en 2024.....	4
1.2. Monte-Carlo est le quartier le plus peuplé.....	5
1.3. Une répartition hommes-femmes qui tend vers la parité.....	6
1.4. Une population résidente vieillissante.....	7
1.5. Un résident majeur sur deux est marié.....	9
1.6. La nationalité monégasque reste la plus représentée parmi les 145 recensées en 2024	10
1.7. L'essor des communautés internationales au fil des recensements.....	11
1.8. Des caractéristiques démographiques qui varient selon la nationalité.....	13
1.9. Plus de 2 300 nouveaux résidents.....	14
1.10. Plus d'un tiers des résidents sont salariés sur le territoire de Monaco	16
1.11. Les crèches de Monaco accueillent quatre résidents de 2 ans ou moins sur dix.....	17
2. Principales caractéristiques des logements.....	18
2.1. Plus de 22 000 logements recensés à Monaco en 2024.....	18
2.2. La grande majorité des logements de Monaco sont dans le secteur privé	19
Note méthodologique.....	20

Introduction

Le recensement de la population est un outil fondamental pour mieux connaître les caractéristiques démographiques et résidentielles d'un territoire. En Principauté de Monaco, cette mission statistique remonte à 1757 et s'est régulièrement modernisée depuis. Un cap important a été franchi en 2023, avec l'adoption d'une nouvelle méthode de recensement fondée sur l'exploitation de sources administratives, dite « basée sur les registres », en lieu et place des enquêtes traditionnelles de terrain.

Cette évolution méthodologique, validée par le Conseil Scientifique de la Statistique et des Études Économiques, le Gouvernement et le Palais Princier, marque une avancée majeure : elle permet désormais une actualisation annuelle des données démographiques de la population résidente, améliorant ainsi leur disponibilité et réduisant les coûts opérationnels.

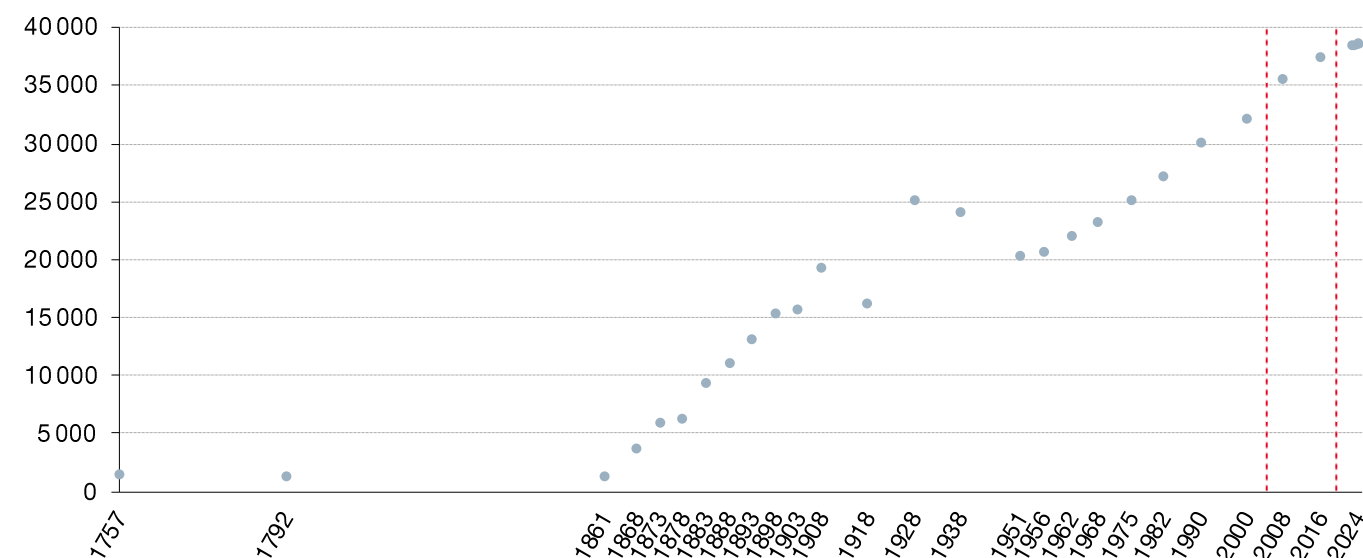
Le présent rapport, portant sur l'année 2024, constitue ainsi la première mise à jour du recensement réalisé selon cette nouvelle approche. Il s'inscrit dans une logique de continuité et de consolidation, en apportant des résultats affinés reposant sur des données plus récentes et plus fréquentes. En revanche, les comparaisons avec les séries issues de l'ancienne méthode doivent être interprétées avec prudence, en raison de la rupture introduite par le changement de source.

1. Évolution et principales caractéristiques de la population résidente

1.1. La population de la Principauté atteint 38 423 personnes en 2024

La Principauté de Monaco a connu de nombreuses évolutions depuis le premier recensement de 1757, notamment territoriales. Ces événements se répercutent sur la taille de la population au fil des siècles ainsi que sur la fréquence des recensements, réalisés tous les cinq à dix ans entre 1861 et 2023 et annuellement depuis.

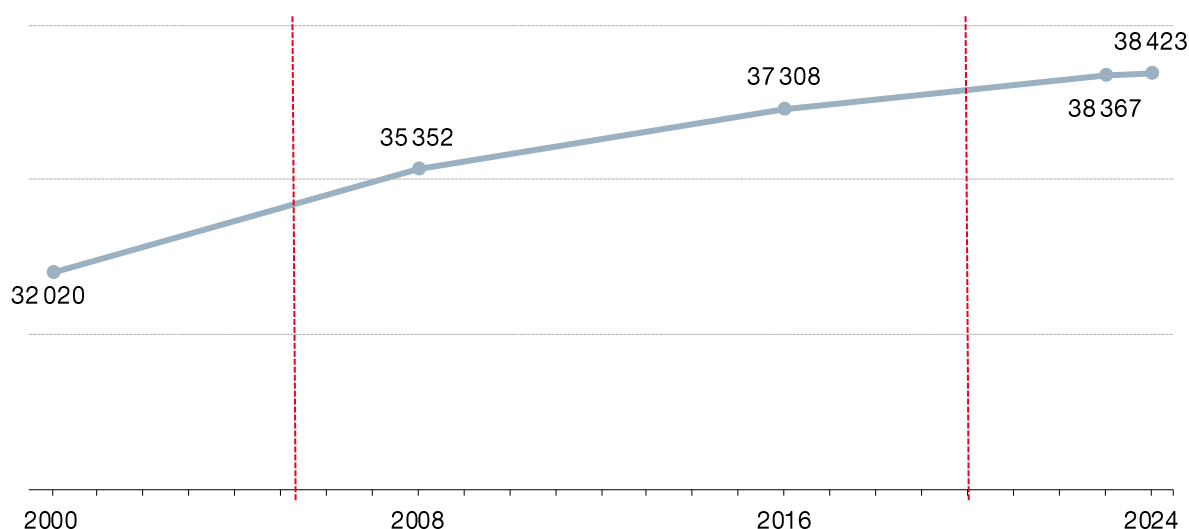
Figure 1. Évolution de la population résidente de 1757 à 2024



Changement de méthode de calcul

Source : IMSEE – Recensements de la population

Figure 2. Évolution de la population résidente de 2000 à 2024



Changement de méthode de calcul

Source : IMSEE – Recensements de la population

Au 31 décembre 2024, la Principauté de Monaco compte 38 423 résidents, soit 56 personnes de plus qu'un an auparavant (+0,1 %).

La population a quasiment doublé depuis 1951 et a progressé de près de 6 500 habitants depuis 2000.

1.2. Monte-Carlo est le quartier le plus peuplé

Le territoire exigu de la Principauté affiche une densité moyenne de 18 473 habitants par km².

Monaco est administrativement découpé en différents quartiers ordonnancés¹, chacun présentant des spécificités propres. La taille de la population résidente est très variable d'un secteur à l'autre.

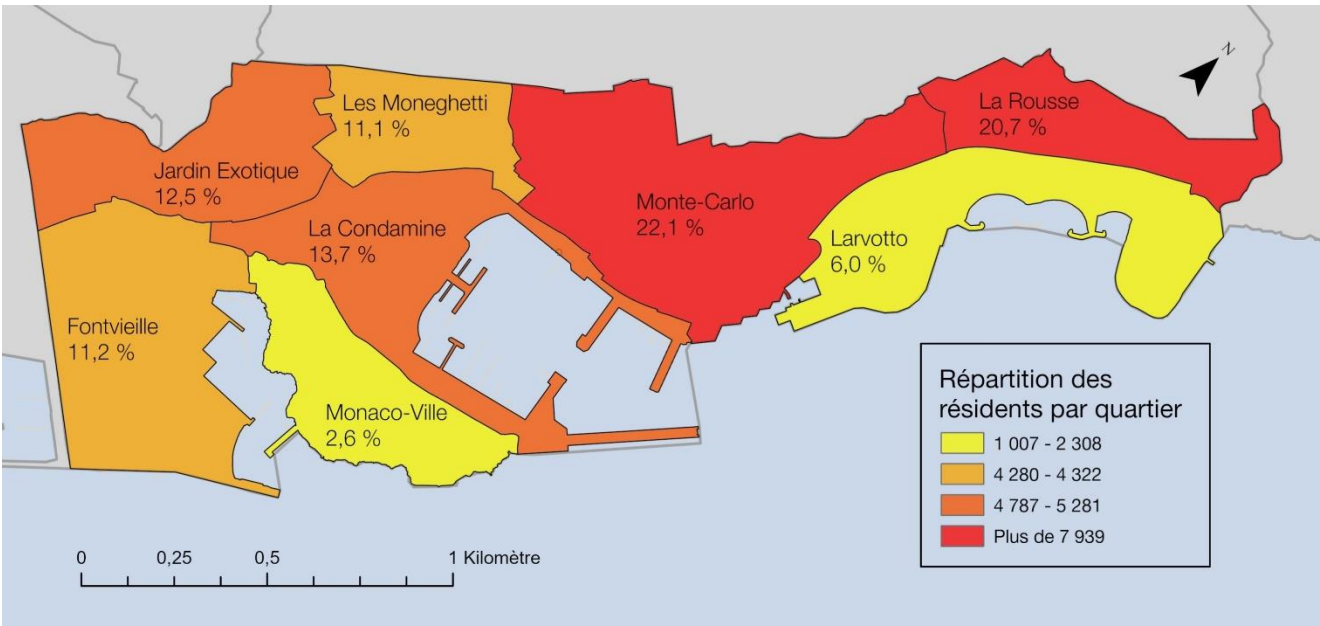
Tableau 1. Nombre de résidents par quartier en 2024

	Nombre de résidents	Répartition
Monte-Carlo	8 497	22,1%
La Rousse	7 939	20,7%
La Condamine	5 281	13,7%
Jardin Exotique	4 787	12,5%
Fontvieille	4 322	11,2%
Les Moneghetti	4 280	11,1%
Larvotto	2 308	6,0%
Monaco-Ville	1 007	2,6%
Total	38 423	100%

Source : IMSEE – Recensement de la population 2024

Monte-Carlo regroupe quasiment 8 500 habitants, suivi de la Rousse avec près de 8 000 résidents. À eux deux, ces quartiers concentrent plus de 40 % de la population.

Figure 3. Répartition des résidents par quartier en 2024



Note : Les quartiers sont ceux définis par l'Ordonnance Souveraine n°4.481 du 13 septembre 2013. Le « Ravin Sainte-Dévote » a été intégré au quartier « Les Moneghetti ».

Source : IMSEE – Recensement de la population 2024

Avec un peu plus de 1 000 habitants, Monaco-Ville est le quartier le moins peuplé de la Principauté (2,6 %), suivi par le Larvotto (2 307 résidents soit 6,0 % de la population).

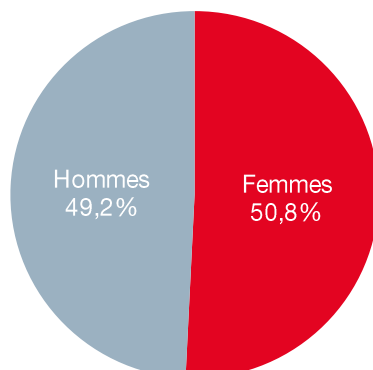
Les quartiers de la Condamine et du Jardin Exotique comptent respectivement 5 281 et 4 787 résidents, soit 13,7 % et 12,5 % des habitants. De leur côté, Fontvieille et les Moneghetti présentent une population relativement similaire avec 4 322 et 4 280 résidents (un peu plus de 11 % chacun).

¹ Ordonnance Souveraine n° 4.481 du 13 septembre 2013

1.3. Une répartition hommes-femmes qui tend vers la parité

À l'instar des autres pays du continent européen, la population de la Principauté de Monaco présente une répartition hommes-femmes qui se rapproche de la parité depuis plusieurs décennies.

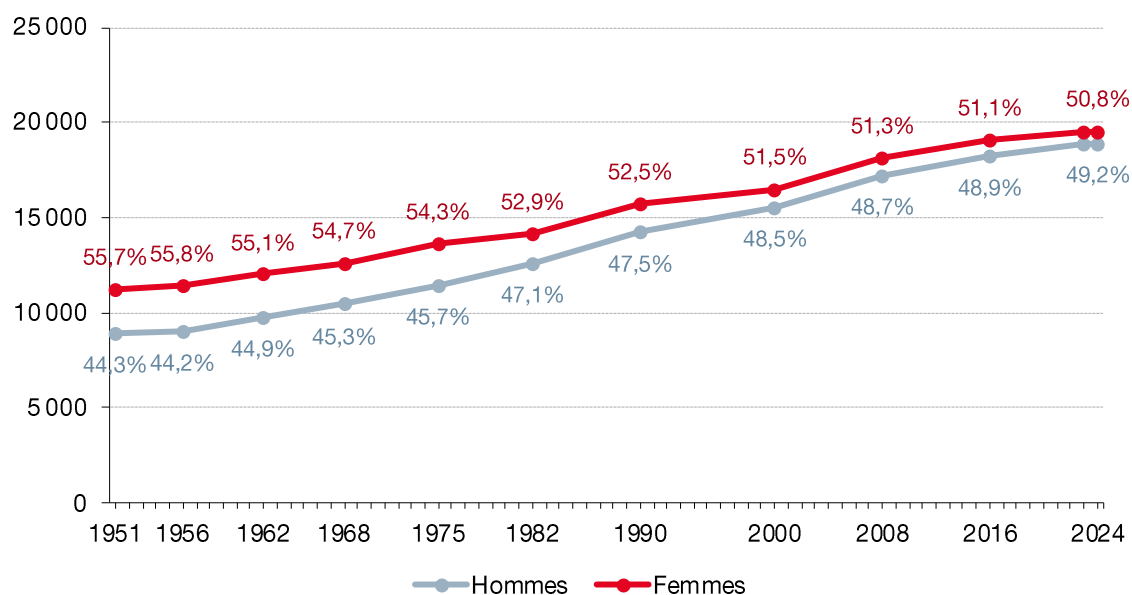
Figure 4. Répartition de la population résidente par sexe 2024



Source : IMSEE – Recensement de la population 2024

Les femmes représentent 50,8 % de la population résidente à Monaco en 2024, soit 19 512 femmes pour 18 910 hommes.

Figure 5. Évolution de la répartition de la population résidente par sexe de 1951 à 2024



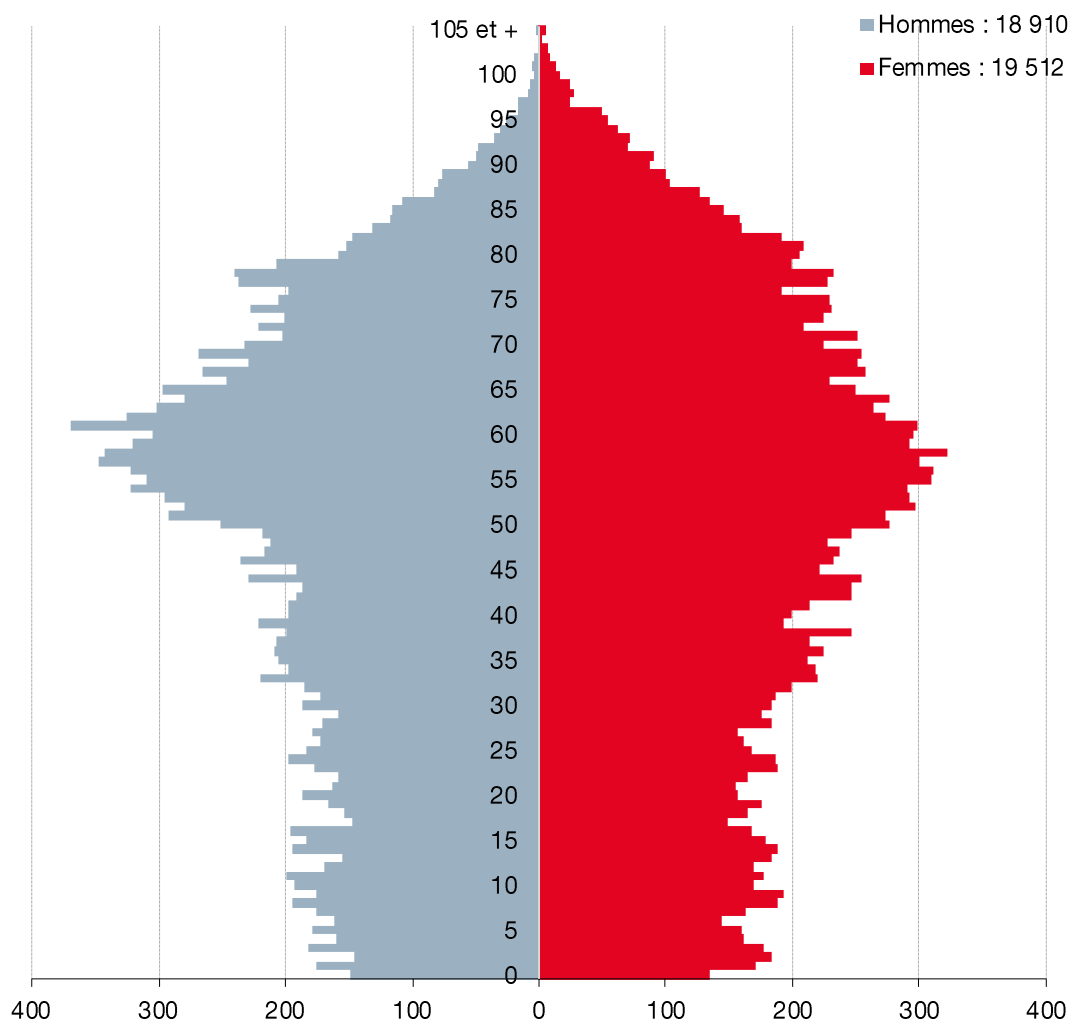
Source : IMSEE – Recensements de la population

Depuis 1951, la répartition entre hommes et femmes tend à s'équilibrer. L'écart entre les deux sexes était de 11,4 points en 1951, de 5,0 points en 1990 et de 1,6 point en 2024.

1.4. Une population résidente vieillissante

La pyramide des âges des résidents de Monaco présente une forme atypique, caractérisée par une forte proportion de personnes âgées de 45 à 64 ans.

Figure 6. Pyramides des âges des résidents en 2024 (en nombre)



Source : IMSEE – Recensement de la population 2024

Avant 30 ans, la pyramide présente une répartition très équilibrée entre les femmes et les hommes, avec des effectifs stables oscillant entre 150 et 200 personnes par âge et par sexe.

La tranche d'âge comprise entre 50 et 70 ans enregistre les effectifs les plus élevés, avec au minimum 230 personnes par âge et par sexe, atteignant jusqu'à 370 hommes (à 61 ans) contre 320 femmes (à 58 ans), ce qui traduit une prédominance masculine.

À partir de 70 ans, les femmes deviennent majoritaires parmi la population résidente : elles représentent 54,5 % des personnes de cet âge ou plus.

67 centenaires sont recensés en 2024, soit 0,2 % de la population.

Tableau 2. Population résidente par tranche d'âge et par sexe en 2024

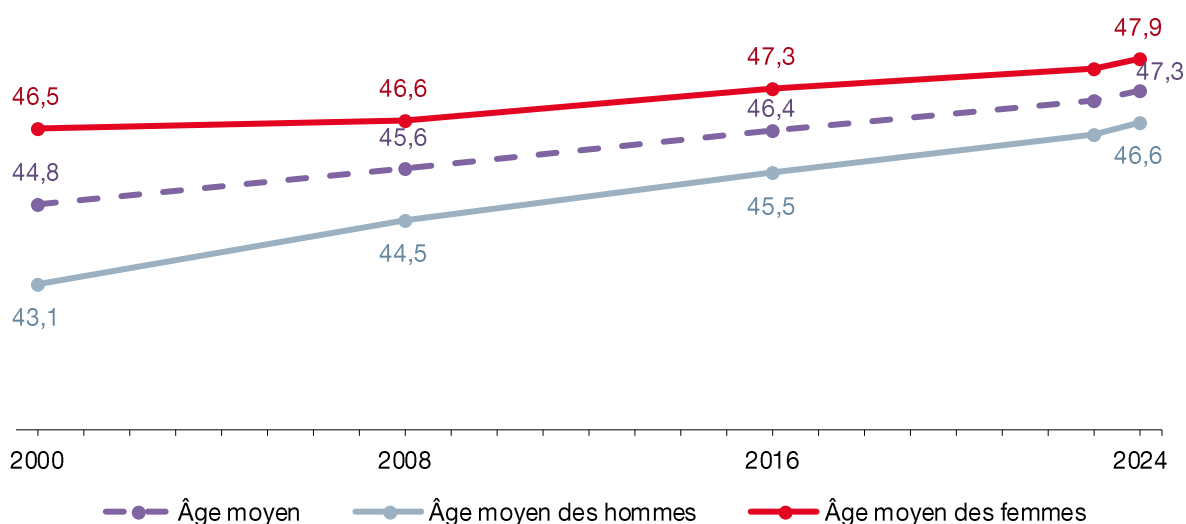
	Hommes	Femmes	Ensemble	% Hommes	% Femmes	% Ensemble
0 à 16 ans	2 993	2 908	5 901	15,8%	14,9%	15,4%
17 à 24 ans	1 349	1 343	2 691	7,1%	6,9%	7,0%
25 à 34 ans	1 826	1 856	3 682	9,7%	9,5%	9,6%
35 à 44 ans	2 045	2 248	4 293	10,8%	11,5%	11,2%
45 à 54 ans	2 517	2 596	5 113	13,3%	13,3%	13,3%
55 à 64 ans	3 223	2 945	6 168	17,0%	15,1%	16,1%
65 à 74 ans	2 392	2 384	4 776	12,6%	12,2%	12,4%
75 ans et +	2 566	3 232	5 798	13,6%	16,6%	15,1%
Total	18 910	19 512	38 423	100%	100%	100%

Source : IMSEE – Recensement de la population 2024

En 2024, plus de 15 % de la population est âgée de 75 ans et plus soit près de 5 800 personnes. C'est la tranche d'âge dans laquelle la proportion de femmes est la plus nettement supérieure à celle des hommes (16,6 % contre 13,6 %).

15,4 % des résidents sont âgés de moins de 16 ans.

Figure 7. Évolution de l'âge moyen des résidents par sexe de 2000 à 2024



Source : IMSEE – Recensements de la population

L'âge moyen des résidents a progressé de 2 ans et demi depuis 2000. En 2024, celui des femmes est de 47,9 ans contre 46,6 ans pour les hommes.

L'écart entre les deux sexes s'est nettement réduit depuis 2000, passant de 3,3 ans en faveur des femmes à 1,3 an en 2024.

1.5. Un résident majeur sur deux est marié

Cinq situations familiales distinctes existent dans le droit monégasque :

- célibataire : personne qui n’a jamais été mariée ;
- marié : personne unie par le mariage à une autre, qui n’est pas du même sexe ;
- veuf : personne dont le conjoint est décédé ;
- divorcé : personne dont le mariage a été dissous par jugement ou convention de divorce, porté en marge de l’acte de mariage et de l’acte de naissance ;
- séparé : personne mariée pour laquelle la mention d’un jugement de séparation de corps a été portée en marge de l’acte de mariage.

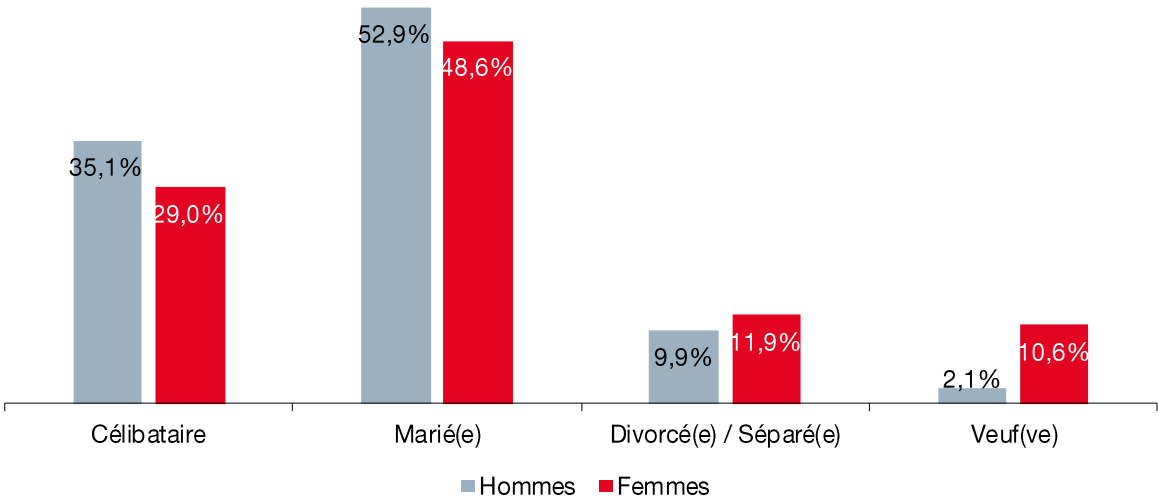
Tableau 3. Répartition de la population résidente par situation familiale 2023 et 2024

	2023	2024	Répartition
17 ans et moins	6 229	6 198	
Célibataire	10 248	10 306	32,0%
Marié(e)	16 315	16 328	50,7%
Divorcé(e) / Séparé(e)	3 492	3 523	10,9%
<i>Divorcé(e)</i>	3 115	3 171	9,8%
<i>Séparé(e)</i>	378	352	1,1%
Veuf(ve)	2 083	2 067	6,4%
Total	38 367	38 423	

Note : Pourcentages calculés sur la population âgée de 18 ans ou plus.
Source : IMSEE – Recensements de la population

En 2024, parmi les 32 225 résidents majeurs, plus de la moitié sont mariés (16 328) et près du tiers sont célibataires (32,0 %).

Figure 8. Situation familiale des résidents majeurs par sexe en 2024



Note : Pourcentages calculés sur la population âgée de 18 ans ou plus.
Source : IMSEE – Recensements de la population

Les hommes sont proportionnellement plus souvent mariés que les femmes (52,9 % contre 48,6 %), tandis que ces dernières sont légèrement plus nombreuses à être divorcées ou séparées, et nettement plus souvent veuves.

1.6. La nationalité monégasque reste la plus représentée parmi les 145 recensées en 2024

Monaco, cité-État cosmopolite, accueille 145 nationalités différentes sur son territoire en 2024.

Tableau 4. Nationalités les plus représentées des résidents, taux de plurinationalité, répartition par sexe et âge moyen en 2024

	Nombre	Part dans la population totale	% de pluri nationalités	Part des hommes	Part des femmes	Âge moyen
Monégasque	9 262	24,1%	n.a.	45,9%	54,1%	45,3
Français(e)	8 371	21,8%	6,3%	48,1%	51,9%	46,6
Italien(ne)	7 482	19,5%	10,1%	54,3%	45,7%	48,9
Britannique	2 918	7,6%	20,8%	54,5%	45,5%	49,4
Suisse	1 208	3,1%	24,5%	52,0%	48,0%	54,4
Russe	1 193	3,1%	38,2%	42,0%	58,0%	41,5
Belge	1 029	2,7%	8,4%	53,0%	47,0%	51,9
Allemand(e)	942	2,5%	14,6%	50,2%	49,8%	48,5
Portugais(e)	497	1,3%	9,9%	51,1%	48,9%	42,8
Néerlandais(e)	496	1,3%	8,5%	54,2%	45,8%	52,9
Américain(e)	448	1,2%	42,6%	39,4%	60,6%	42,3
Grec(que)	446	1,2%	15,9%	53,9%	46,1%	52,8
Canadien(ne)	376	1,0%	41,4%	51,1%	48,9%	51,3
Suédois(e)	341	0,9%	12,5%	48,8%	51,2%	44,5
Espagnol(e)	334	0,9%	27,6%	53,3%	46,7%	49,6
Ukrainien(ne)	319	0,8%	15,5%	36,4%	63,6%	33,2
Danois(e)	262	0,7%	6,1%	58,3%	41,7%	43,8
Australien(ne)	251	0,7%	31,9%	55,8%	44,2%	43,9
Roumain(e)	244	0,6%	16,4%	35,9%	64,1%	39,6
Autrichien(ne)	234	0,6%	12,7%	57,3%	42,7%	47,2
Libanais(e)	228	0,6%	42,3%	51,4%	48,6%	49,6
Philippin(e)	209	0,5%	4,8%	26,5%	73,5%	51,4
Irlandais(e)	206	0,5%	33,8%	57,0%	43,0%	48,9
Brésilien(ne)	197	0,5%	54,1%	41,4%	58,6%	42,1
Chypriote	193	0,5%	68,4%	52,3%	47,7%	41,3
Marocain(e)	180	0,5%	12,8%	41,8%	58,2%	53,9
Polonais(e)	176	0,5%	19,8%	40,7%	59,3%	44,0
Turc(que)	167	0,4%	54,8%	51,7%	48,3%	57,5
Israélien(ne)	164	0,4%	61,9%	53,7%	46,3%	47,9
Maltais(e)	125	0,3%	70,9%	49,0%	51,0%	44,8

Note : Certains résidents sont plurinationaux. Ils sont alors comptabilisés dans autant de communautés qu'ils ont de nationalités. En revanche, les Monégasques, qu'ils aient une seule ou plusieurs nationalités, ne sont comptés que dans "Monégasque".

Source : IMSEE – Recensement de la population 2024

En 2024, les Monégasques sont une nouvelle fois les plus nombreux, à hauteur de 9 262 personnes, suivis des Français (8 371) et des Italiens (7 482). Les Britanniques sont près de 3 000, tandis que les Suisses, les Russes et les Belges comptent entre 1 000 et 1 200 ressortissants chacun.

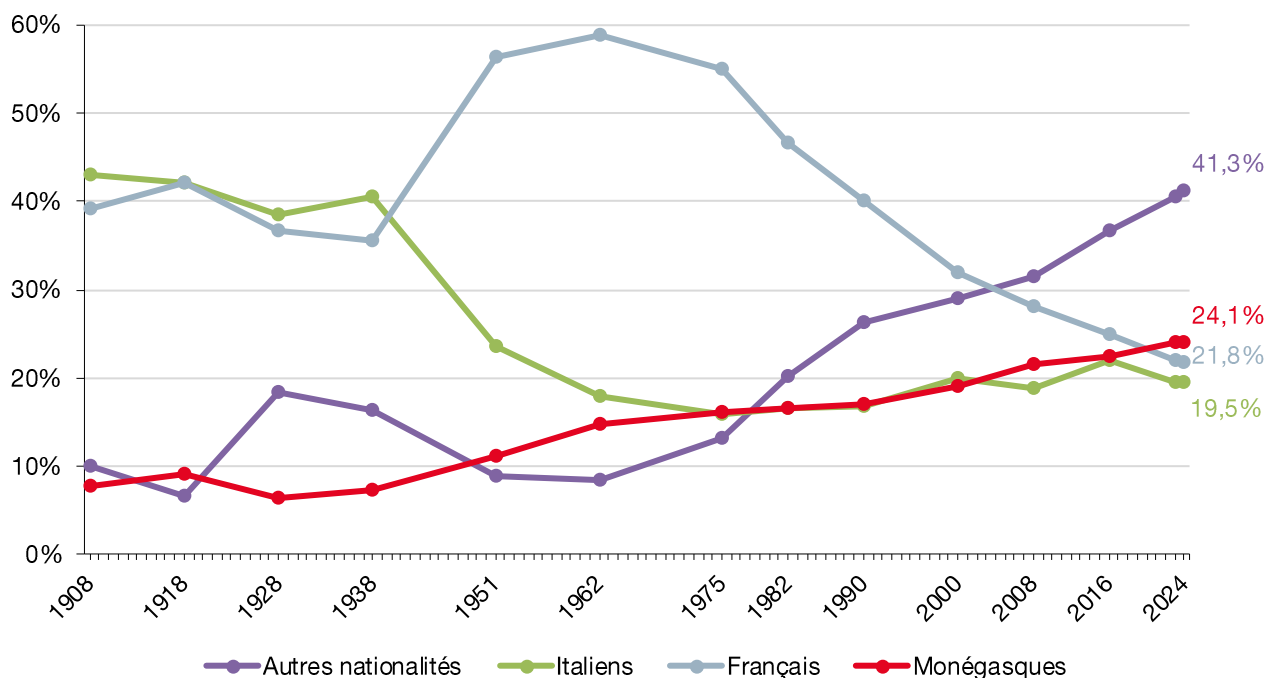
Les Maltais, les Chypriotes et les Israéliens sont les nationalités du top 30 comptant le plus de plurinationaux (entre six et sept résidents sur dix). Les Danois ont la plus forte proportion d'hommes (58,3 %) tandis que les Philippins ont la population la plus féminisée (73,5 %).

L'âge moyen des Monégasques et celui des Français sont relativement proches (respectivement 45,3 ans et 46,6 ans). Les Ukrainiens ont la moyenne d'âge la plus jeune, avec 33,2 ans, tandis que les Turcs affichent celle la plus élevée, à 57,5 ans.

1.7. L'essor des communautés internationales au fil des recensements

L'évolution de la population au cours du temps résulte de différents phénomènes, dont les principaux sont le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur la période) et le solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs sur le territoire). S'agissant des statistiques par nationalité, l'acquisition de la nationalité monégasque (par naturalisation ou mariage) peut également entrer en ligne de compte.

Figure 9. Évolution des nationalités les plus représentées de 1908 à 2024



Source : IMSEE – Recensements de la population

En 2024, les Monégasques confirment leur position de première nationalité représentée en Principauté, avec 24,1 % de la population. Historiquement minoritaires (moins d'un résident sur dix entre 1908 et 1938) leur part n'a cessé de croître depuis.

À l'inverse, la part des Français, qui constituait près de 60 % des résidents en 1962, poursuit son recul, ne représentant plus que 21,8 % en 2024. La proportion d'Italiens reste relativement stable sur le long terme, atteignant désormais 19,5 %.

La part des autres nationalités n'a cessé de croître depuis les années 1960 où elle était de moins de 10 % contre 41,3 % des habitants en 2024.

Tableau 5. Nombre de ressortissants des 30 nationalités les plus représentées en 2016, 2023 et 2024

	2016	2023	2024	Var 23/24 en valeur	Var 23/24 en volume
Monégasque	8 378	9 179	9 262	+83	+0,9%
Britannique	2 795	2 870	2 918	+48	+1,7%
Ukrainien(ne)	99	285	319	+34	+11,9%
Australien(ne)	173	225	251	+27	+11,8%
Maltais(e)	13	102	125	+23	+22,8%
Suisse	1 187	1 186	1 208	+22	+1,9%
Canadien(ne)	311	355	376	+21	+5,9%
Espagnol(e)	294	316	334	+18	+5,7%
Israélien(ne)	51	148	164	+16	+10,8%
Allemand(e)	907	927	942	+14	+1,5%
Roumain(e)	163	230	244	+13	+5,6%
Polonais(e)	123	165	176	+11	+6,7%
Turc(que)	90	160	167	+7	+4,3%
Suédois(e)	323	335	341	+6	+1,9%
Belge	1 073	1 023	1 029	+6	+0,6%
Néerlandais(e)	555	491	496	+5	+1,0%
Irlandais(e)	173	202	206	+4	+2,2%
Portugais(e)	523	494	497	+4	+0,7%
Chypriote	64	190	193	+3	+1,4%
Brésilien(ne)	160	195	197	+2	+1,2%
Américain(e)	366	449	448	-1	-0,3%
Libanais(e)	195	233	228	-4	-1,9%
Danois(e)	248	267	262	-5	-2,0%
Russe	749	1 199	1 193	-6	-0,5%
Grec(que)	401	453	446	-7	-1,6%
Autrichien(ne)	238	241	234	-7	-3,0%
Philippin(e)	167	216	209	-7	-3,5%
Marocain(e)	239	191	180	-11	-5,9%
Italien(ne)	8 172	7 515	7 482	-33	-0,4%
Français(e)	9 286	8 473	8 371	-102	-1,2%

Note 1 : Certains résidents sont plurinationaux. Ils sont alors comptabilisés dans autant de communautés qu'ils ont de nationalités. En revanche, les Monégasques, qu'ils aient une seule ou plusieurs nationalités, ne sont comptés que dans "Monégasque".

Note 2 : Les variations négatives sont à considérer avec prudence. En effet, une partie de la baisse des ressortissants d'une nationalité peut correspondre à des résidents ayant acquis la nationalité monégasque entre 2023 et 2024.

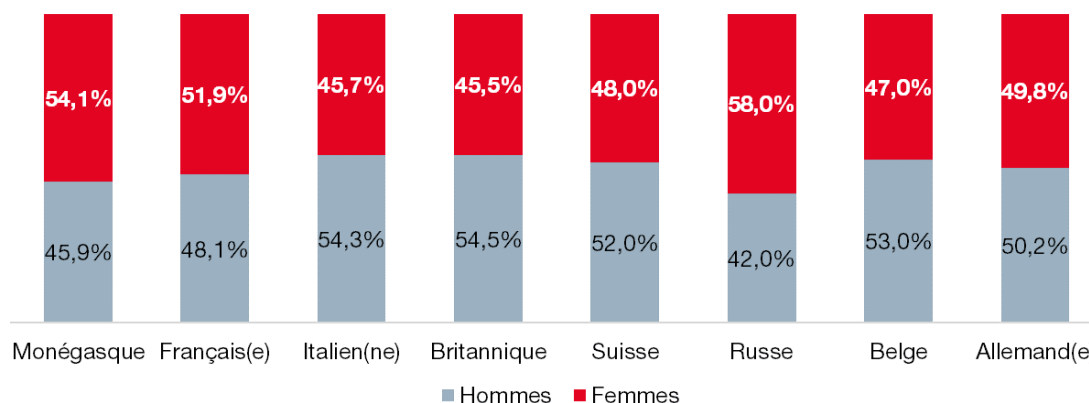
Source : IMSEE – Recensements de la population

Entre 2023 et 2024, les nombres de Français et d'Italiens ont diminué de respectivement 102 et 33 résidents. Après la nationalité monégasque, c'est la population britannique qui a le plus progressé (48 résidents supplémentaires en un an, soit +1,7 %), suivie des Ukrainiens qui sont passés de 285 en 2023 à 319 en 2024, et qui n'étaient que 99 en 2016.

1.8. Des caractéristiques démographiques qui varient selon la nationalité

Certaines disparités apparaissent parmi les ressortissants des nationalités les plus représentées en 2024.

Figure 10. Répartition hommes-femmes selon la nationalité en 2024



Source : IMSEE – Recensement de la population 2024

Les femmes sont plus représentées que dans l'ensemble de la population résidente (féminine à 50,8 %) parmi les Monégasques, Français et Russes, atteignant presque 57 % dans cette dernière communauté. Les populations italienne, britannique, suisse, belge et allemande sont en revanche majoritairement masculines.

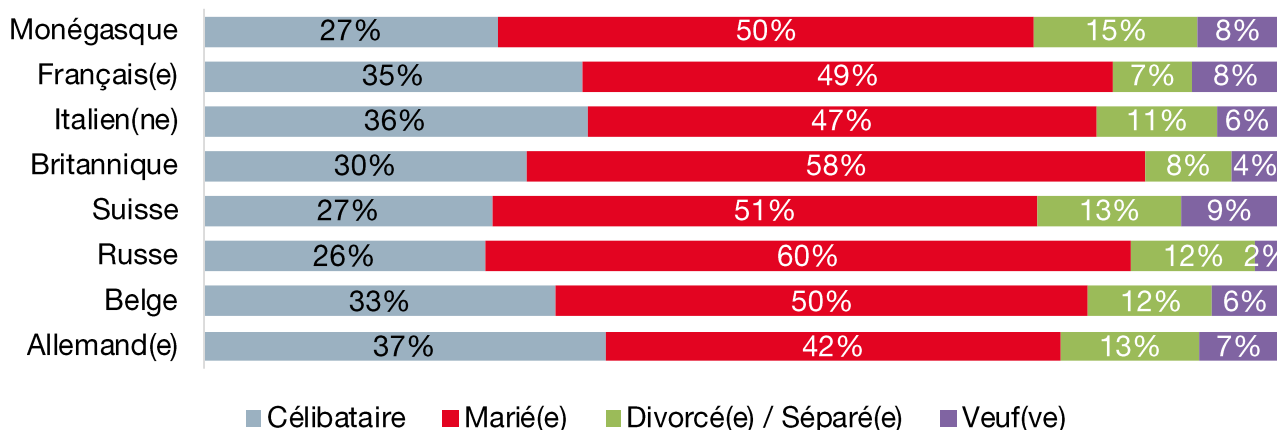
Tableau 6. Âge moyen selon le sexe et la nationalité en 2024

	Hommes	Femmes	Ensemble
Monégasque	42,5	47,7	45,3
Français(e)	43,5	49,5	46,6
Italien(ne)	49,5	48,3	48,9
Britannique	51,0	47,5	49,4
Suisse	53,9	54,8	54,4
Russe	41,6	41,5	41,5
Belge	51,8	51,9	51,9
Allemand(e)	47,5	49,6	48,5

Source : IMSEE – Recensement de la population 2024

L'âge moyen des ressortissants des quatre premières nationalités est proche du global à deux ans près (47,3 ans pour rappel). Les résidents de nationalité suisse et belge sont en revanche nettement plus âgés en moyenne (respectivement +7,1 ans et +4,6 ans) tandis que les Russes sont plus jeunes (-5,8 ans).

Figure 11. Situation familiale des résidents majeurs selon la nationalité en 2024



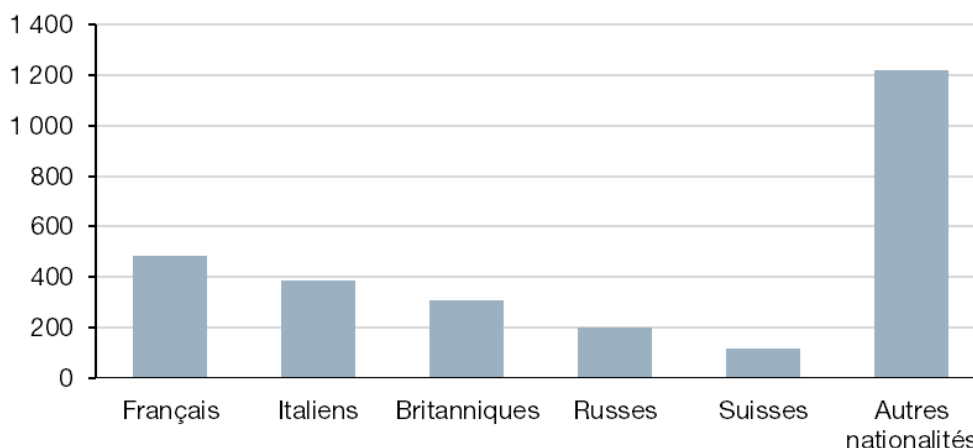
Source : IMSEE – Recensement de la population 2024

Les résidents britanniques et russes sont relativement plus souvent mariés que ceux des autres nationalités.

1.9. Plus de 2 300 nouveaux résidents

Parmi les personnes recensées à Monaco en 2024, plus de 2 300 sont des ressortissants non-Monégasques âgés de plus de 18 ans qui se sont établis en Principauté au cours des trois dernières années. Les mêmes principales nationalités (Français, Italiens, Britanniques, Russes et Suisses) sont représentées chez ces « nouveaux résidents ».

Figure 12. Répartition des nouveaux résidents selon la nationalité



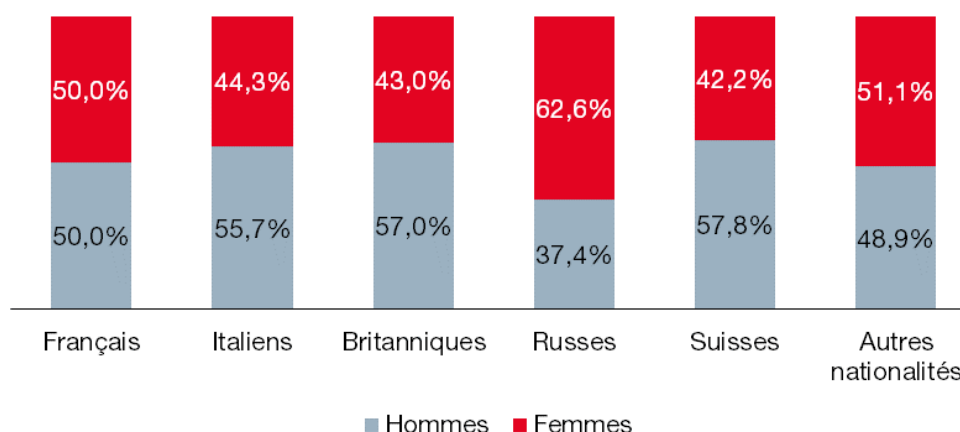
Note : Certains résidents sont plurinationaux. Ils sont alors comptabilisés dans autant de communautés qu'ils ont de nationalités.

Champ : Résidents non-Monégasques majeurs arrivés entre 2022 et 2024.

Sources : Direction de la Sûreté Publique, IMSEE – Recensement de la population 2024

Malgré le fait que les Français soient la communauté qui a le plus diminué ces dernières années² en Principauté, la majorité des étrangers majeurs qui sont devenus résidents de Monaco depuis 2022 sont de nationalité française soit près de 500 personnes. Les Italiens et les Britanniques représentent entre 300 et 400 des arrivants sur cette période. Près de 200 Russes se sont installés en Principauté sur les trois dernières années, et plus de 1 200 nouveaux arrivants étaient d'une autre nationalité.

Figure 13. Répartition des résidents majeurs arrivés entre 2022 et 2024 selon le sexe et la nationalité



Champ : Résidents non-Monégasques majeurs arrivés entre 2022 et 2024.

Sources : Direction de la Sûreté Publique, IMSEE – Recensement de la population 2024

Si les Français majeurs établis en Principauté depuis 2022 ont une proportion hommes-femmes parfaitement équilibrée, ce n'est pas le cas au sein des populations italienne, britannique et suisse qui sont nettement plus masculines. À l'inverse, parmi les ressortissants majeurs de nationalité russe arrivés entre 2022 et 2024, plus de six sur dix sont des femmes.

² Entre les recensements 2023 et 2024, plus de 350 résidents majeurs de nationalité française sont sortis des registres.

Le constat précédent s'applique en ce qui concerne l'âge des nouveaux résidents où des différences apparaissent en fonction de la nationalité.

**Tableau 7. Âge moyen à l'installation des résidents majeurs arrivés entre 2022 et 2024
selon le sexe et la nationalité**

	Hommes	Femmes	Ensemble
Français	40,2	37,8	39,0
Italiens	43,4	42,3	42,9
Britanniques	49,3	48,4	48,9
Russes	44,3	42,8	43,4
Suisses	49,8	51,6	50,5

Champ : Résidents non-Monégasques majeurs arrivés entre 2022 et 2024.

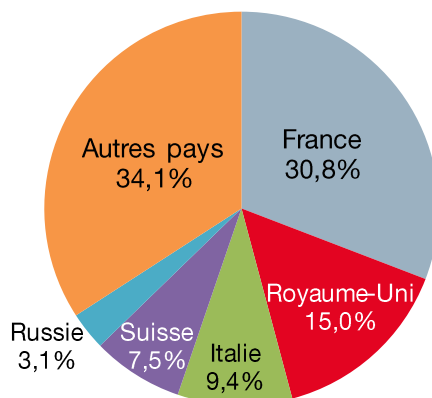
Sources : Direction de la Sûreté Publique, IMSEE – Recensement de la population 2024

Avec un âge moyen de 39,0 ans, les Français majeurs installés depuis 2022 apparaissent plus jeunes que les nouveaux résidents d'autres nationalités. En revanche, les ressortissants suisses qui se sont établis récemment en Principauté l'ont fait à un âge plus avancé, dépassant en moyenne les 50 ans.

Parmi les nationalités les plus représentées chez les nouveaux arrivants, les Français présentent l'écart d'âge le plus marqué entre les hommes et les femmes (près de 2,5 ans), alors que les Italiens, les Britanniques et les Russes présentent un écart toujours en faveur des hommes, mais plus réduit. En revanche, les femmes suisses sont en moyenne près de 2 ans plus âgées que leurs homologues masculins.

Toutefois, l'analyse des arrivées selon la nationalité ne suffit pas à refléter pleinement l'évolution d'une communauté. Il est également pertinent de prendre en compte le pays d'origine des nouveaux résidents pour avoir une vision plus complète. En effet, si la quasi-totalité (92,1 %) des Français majeurs qui se sont établis à Monaco depuis 2022 viennent de France, moins de la moitié des ressortissants de nationalité italienne (47,7 %) sont originaires d'Italie et seulement 35,4 % des Russes proviennent de la Fédération de Russie. Ainsi, les cinq principaux pays sont toujours représentés mais leur classement varie.

Figure 14. Répartition des résidents majeurs arrivés entre 2022 et 2024 selon le pays de provenance



Champ : Résidents non-Monégasques majeurs arrivés entre 2022 et 2024.

Sources : Direction de la Sûreté Publique, IMSEE – Recensement de la population 2024

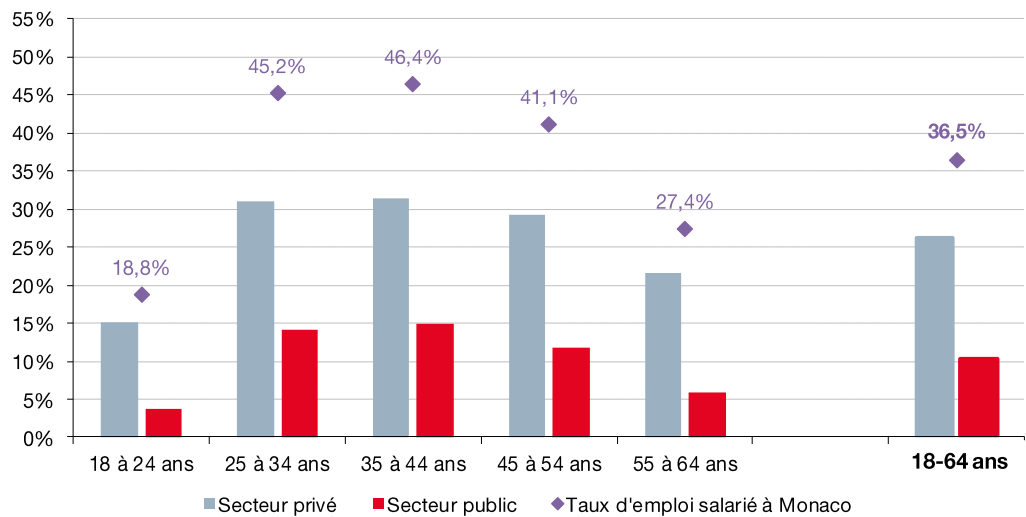
Plus de 30 % des résidents étrangers majeurs installés à Monaco après 2022 proviennent de France, pays d'origine le plus représenté. 15,0 % habitaient au Royaume-Uni avant d'arriver en Principauté, et près d'une personne sur dix vivait en Italie. Alors que la nationalité russe représente 8,5 % des arrivants entre 2022 et 2024, seuls 3,1 % des résidents installés pendant cette période proviennent de la Fédération de Russie. A contrario, la Suisse en tant que pays d'origine est plus représentée que la nationalité helvète (respectivement 7,5 % et 5,0 %). Plus de 34 % proviennent d'un autre pays.

1.10. Plus d'un tiers des résidents sont salariés sur le territoire de Monaco

À la fois entouré de communes françaises et proche de la frontière italienne, Monaco constitue un bassin d'emplois majeur sur la Côte d'Azur. Les entreprises et administrations monégasques emploient ainsi plus de 65 000 salariés, qui pour la majorité sont domiciliés en dehors de la Principauté.

Parmi les actifs qui habitent à Monaco, les situations professionnelles sont diverses : salariés, indépendants, chefs d'entreprise, etc. En outre, ces activités peuvent s'exercer en Principauté ou au-delà. Ici, sont considérés uniquement les résidents de Monaco en âge de travailler (18-64 ans) qui occupent une activité salariée sur le territoire en 2024.

Figure 15. Taux d'emploi salarié³ à Monaco des résidents par tranche d'âge et par secteur en 2024



Sources : Caisses Sociales de Monaco, Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE – Recensement de la population 2024

Le taux d'emploi salarié à Monaco des résidents âgés de 18 à 64 ans est de 36,5 % en 2024, avec 26,2 % travaillant dans le secteur privé et 10,2 % dans le secteur public. La part de résidents salariés augmente avec l'âge et atteint un pic entre 35 et 44 ans. Dans cette tranche, près d'un tiers travaillent dans le privé et 15 % dans le public, soit un total de 46,4 % en emploi salarié.

Tableau 8. Taux d'emploi salarié à Monaco des résidents par tranche d'âge en 2023 et 2024

	2023	2024
18 à 24 ans	19,9%	18,8%
25 à 34 ans	46,1%	45,2%
35 à 44 ans	46,9%	46,4%
45 à 54 ans	41,1%	41,1%
55 à 64 ans	27,3%	27,4%
18-64 ans	36,9%	36,5%

Sources : Caisses Sociales de Monaco, Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE – Recensements de la population

Le taux d'emploi salarié à Monaco des résidents est en légère baisse entre 2023 et 2024 (-0,4 points). Toutes les tranches d'âges en dessous de 45 ans suivent cette tendance.

³ Le taux d'emploi salarié à Monaco des résidents rapporte le nombre de résidents occupant un emploi salarié à Monaco (secteur privé ou public) à la population résidente totale. Il est calculé pour les tranches d'âge où les personnes sont généralement en activité, soit de 18 à 64 ans.

1.11. Les crèches de Monaco accueillent quatre résidents de 2 ans ou moins sur dix

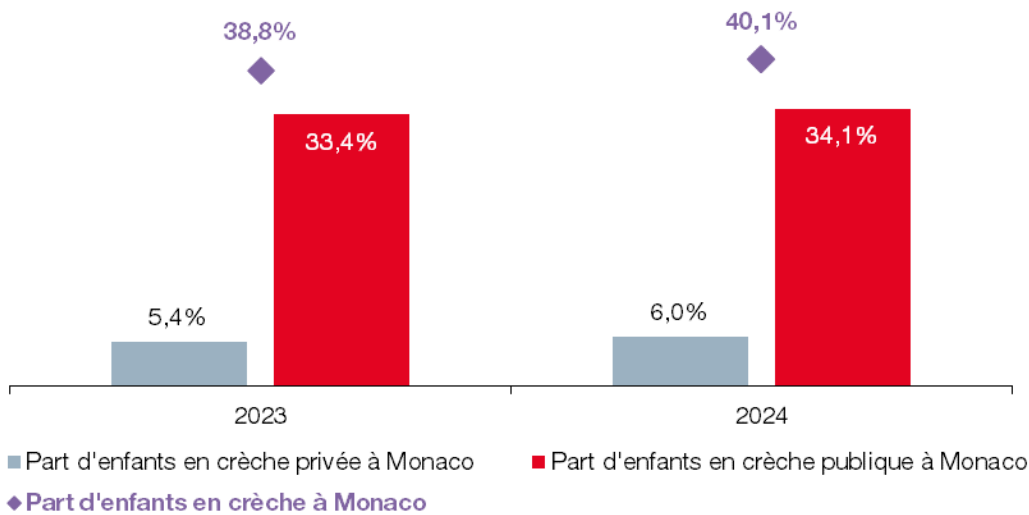
La Principauté de Monaco compte 15 structures d'accueil dédiées à la petite enfance sur son territoire, dont 13 publiques (8 crèches collectives, 1 crèche familiale, 3 microcrèches et 1 jardin d'éveil). Elles peuvent accueillir, sous certaines conditions, des jeunes enfants au-delà des seuls Monégasques ou résidents, comme c'est également le cas pour les établissements scolaires. Ici, sont considérés les enfants résidents en 2024 qui sont accueillis dans une crèche publique ou privée située à Monaco.

Tableau 9. Nombre d'enfants résidents de 0 à 2 ans accueillis en crèche à Monaco selon le secteur en 2023 et 2024

	2023	2024
Enfants résidents accueillis en crèche à Monaco	401	385
dont en crèche publique	345	327
dont en crèche privée	56	58

Source : Mairie de Monaco, Centre Hospitalier Princesse Grace, Croix-Rouge Monégasque, IMSEE – Recensements de la population

Figure 16. Part d'enfants résidents de 0 à 2 ans accueillis en crèche à Monaco selon le secteur en 2023 et 2024



Source : Mairie de Monaco, Centre Hospitalier Princesse Grace, Croix-Rouge Monégasque, IMSEE – Recensements de la population

En 2024, 40,1 % des enfants de 2 ans ou moins résidant à Monaco sont accueillis en crèche, soit une progression de plus d'un point par rapport à 2023 (38,8 %). Pour autant, le nombre d'enfants résidents accueillis diminue (385 contre 401), en raison de la baisse du nombre total d'enfants de 0 à 2 ans.

Les proportions d'enfants accueillis en crèche publique et en crèche privée progressent de manière similaire entre 2023 et 2024.

2. Principales caractéristiques des logements

2.1. Plus de 22 000 logements recensés à Monaco en 2024

Au-delà du dénombrement des résidents, le recensement vise également à comptabiliser les logements à usage d'habitation d'un territoire. L'approche par registres permet de disposer de cette information et concerne ceux construits au 31 décembre 2024, excluant ainsi les immeubles en chantier ou qui auraient été démolis à cette date. À la suite d'un enrichissement des données, le nombre de logements recensés a été révisé : les évolutions entre 2023 et 2024 doivent donc être interprétées avec prudence.

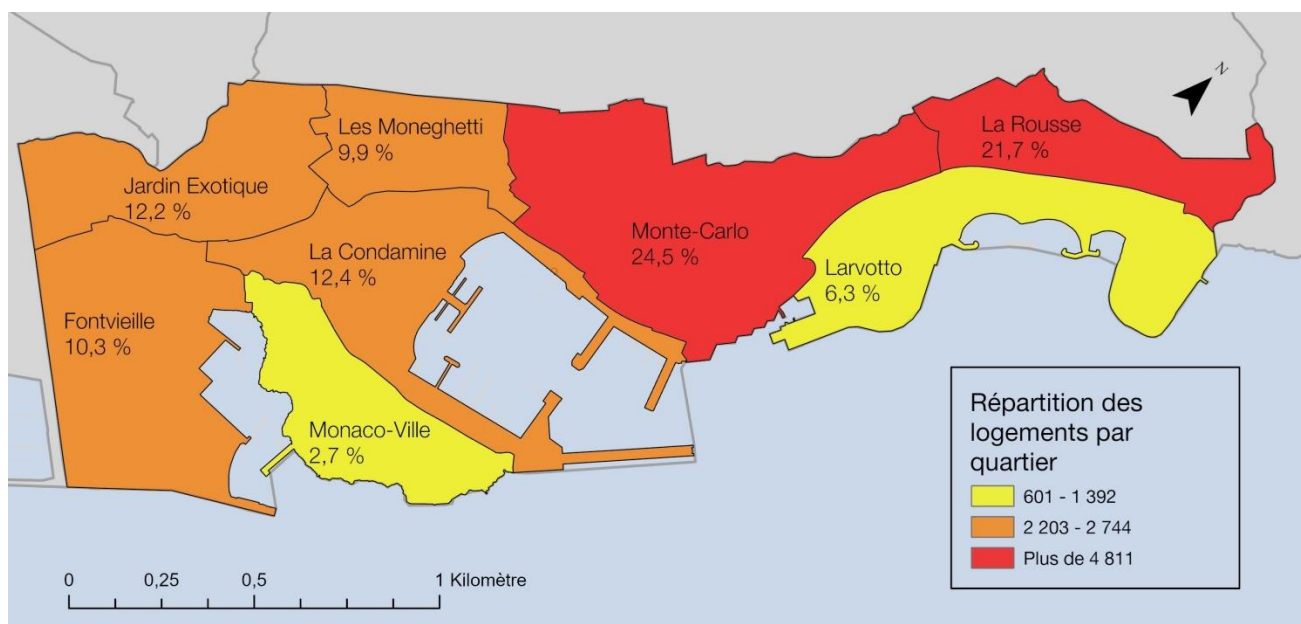
Tableau 10. Nombre de logements par quartier et par secteur en 2023 et 2024

	2023	2024	Var 23/24
Monte-Carlo	5 278	5 434	3,0%
La Rousse	4 548	4 811	5,8%
La Condamine	2 682	2 744	2,3%
Jardin Exotique	2 641	2 709	2,6%
Fontvieille	2 273	2 274	0,0%
Les Moneghetti	2 142	2 203	2,8%
Larvotto	1 263	1 392	10,2%
Monaco-Ville	604	601	-0,5%
Total	21 431	22 168	3,4%

Source : IMSEE – Recensements de la population

En 2024, la Principauté comptabilise 22 168 logements, en hausse de 3,4 % sur un an.

Figure 17. Répartition des logements par quartier en 2024



Note : Les quartiers sont ceux définis par l'Ordonnance Souveraine n°4.481 du 13 septembre 2013. Le « Ravin Sainte-Dévote » a été intégré au quartier « Les Moneghetti ».

Source : IMSEE – Recensement de la population 2024

Les quartiers de Monte-Carlo et de La Rousse regroupent à eux deux plus de 10 000 logements (46,2 %).

Malgré la livraison en décembre 2024 de l'extension en mer Mareterra qui comptabilise 130 logements, Larvotto reste avec Monaco-Ville le quartier avec le moins d'habitations (respectivement 1 392 et 601).

Les quatre autres quartiers (La Condamine, Jardin Exotique, Fontvieille et Les Moneghetti) comptent chacun entre 2 200 et 2 800 logements.

2.2. La grande majorité des logements de Monaco sont dans le secteur privé

Dans cette partie, les logements, quel que soit leur secteur de réglementation, sont différenciés en fonction de leur propriétaire : d'un côté, le parc domanial constitué de logements appartenant à l'État monégasque et de l'autre, le secteur privé.

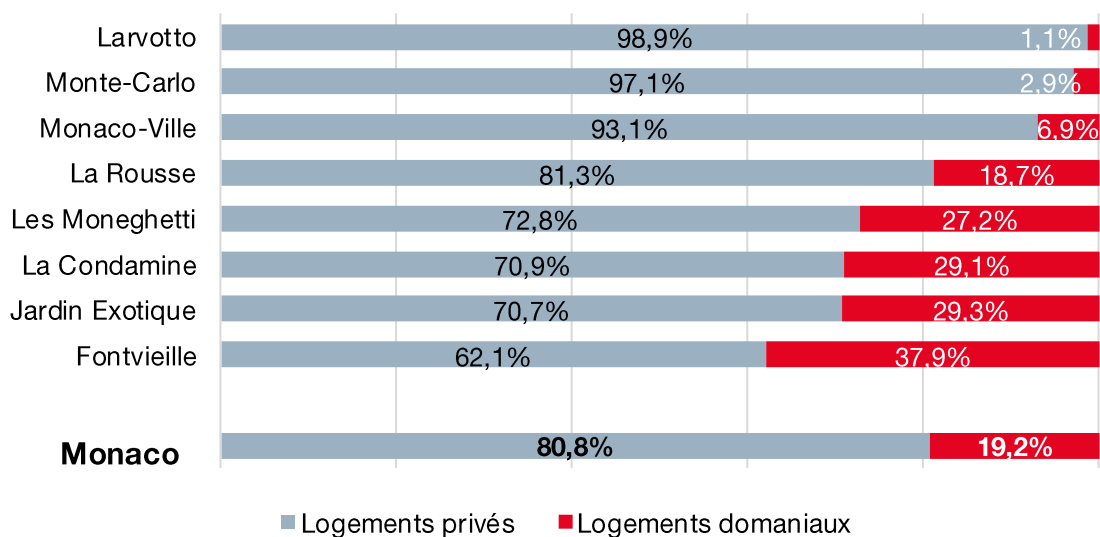
Tableau 11. Nombre de logements par quartier et par secteur en 2024

	Nombre de logements privés	Nombre de logements domaniaux	Nombre total de logements
Monte-Carlo	5 281	153	5 434
La Rousse	3 905	906	4 811
La Condamine	1 935	809	2 744
Jardin Exotique	1 858	851	2 709
Fontvieille	1 408	866	2 274
Les Moneghetti	1 590	613	2 203
Larvotto	1 376	16	1 392
Monaco-Ville	559	42	601
Total	17 912	4 256	22 168

Source : IMSEE – Recensement de la population 2024

En 2024, la Principauté compte près de 18 000 logements privés (80,8 %) et plus de 4 250 domaniaux (19,2 %). La Rousse est dorénavant le quartier qui possède le plus de logements propriété de l'État (906).

Figure 18. Répartition des logements privés et domaniaux par quartier en 2024



Source : IMSEE – Recensement de la population 2024

D'importantes disparités existent entre les quartiers en matière de logements domaniaux. Fontvieille affiche la plus forte proportion, avec 37,9 % de ses logements appartenant à l'État, suivi par Jardin Exotique, La Condamine et Les Moneghetti, où environ trois logements sur dix sont également des propriétés étatiques.

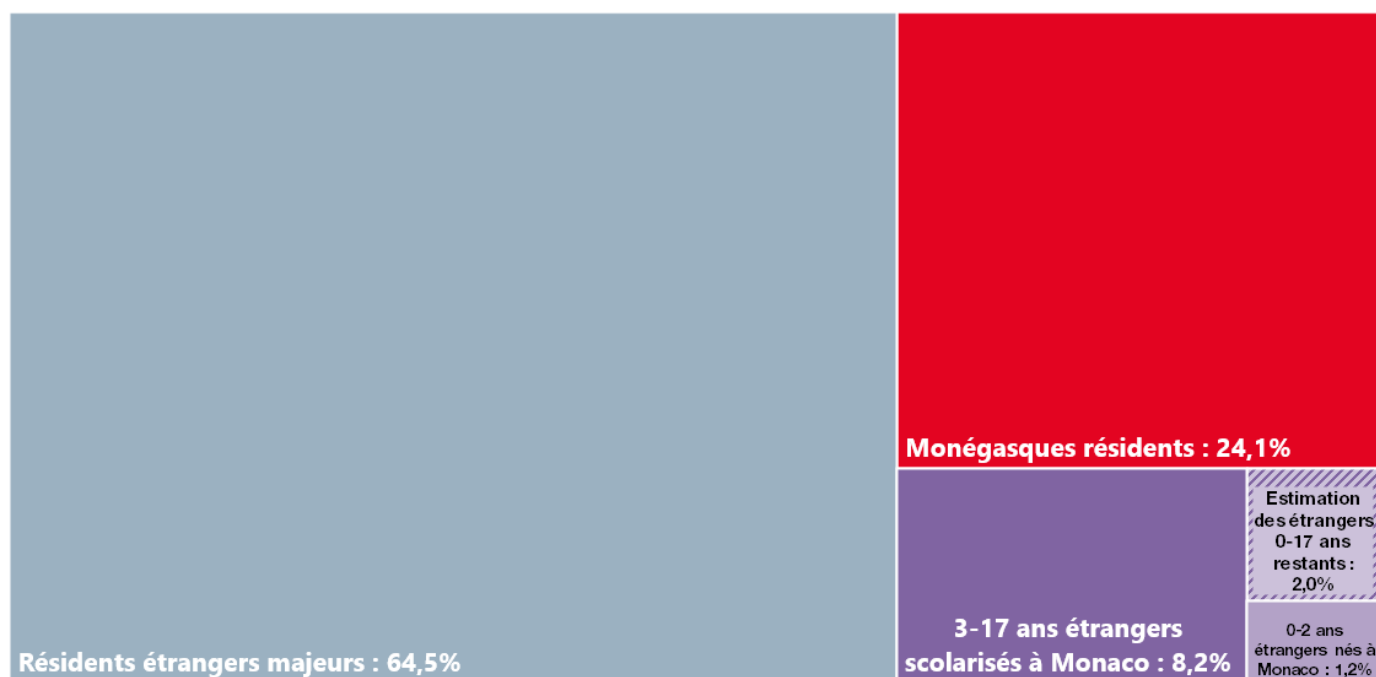
Monte-Carlo, malgré ses plus de 5 000 logements, ne comptabilise que 153 domaniaux, soit 2,9 %. Larvotto est le quartier ayant la part de logements domaniaux la plus faible (1,1 %).

Note méthodologique

Le recensement basé sur les registres consiste à assembler les différentes bases de données et systèmes d'information existant à savoir :

- Données des nationaux monégasques du Service de l'État Civil et de la Nationalité de la Mairie de Monaco ;
- Données des cartes de séjour de la Direction de la Sûreté Publique (DSP) ;
- Données des élèves scolarisés à Monaco de la Direction de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports (DENJS) ;
- Données des naissances à Monaco du Service de l'État Civil et de la Nationalité de la Mairie de Monaco.

La population restante (mineurs étrangers de 3 à 17 ans non scolarisés en Principauté, enfants étrangers nés hors Monaco entre 2022 et 2024) est estimée à partir des données du Recensement 2016.



L'objectif est de constituer une base de données réunissant un maximum d'informations communes aux différents registres. Pour cela, les variables retenues pour chaque observation sont :

- l'âge ;
- le sexe ;
- le nombre de nationalités différentes ;
- la ou les nationalités (de 1 à 4, correspondant au maximum de plurinationalités observé pour un même résident dans les fichiers sources utilisés) ;
- la situation familiale.

► Les nationaux monégasques

Le Service de l'État Civil et de la Nationalité de la Mairie de Monaco assure la mise à jour du sommier (registre des personnes de nationalité monégasque), contenant notamment comme information l'adresse de chaque personne. **Seuls les nationaux monégasques déclarant résider en Principauté sont pris en compte dans cette base utilisée pour le Recensement.**

La situation familiale des Monégasques est connue uniquement pour la population complète, sans précisions concernant la résidence. Ainsi, pour chaque combinaison âge/sexe, le pourcentage de résidents est appliqué à la répartition par situation familiale.

► Les étrangers de plus de 18 ans

La DSP délivre une carte de séjour à toute personne de nationalité étrangère âgée d'au moins 16 ans, qui souhaite séjourner à Monaco plus de trois mois ou désirant y établir sa résidence. Pour éviter tout double comptage avec le registre des élèves scolarisés, **seuls les résidents étrangers de 18 ans et plus titulaires d'une carte de séjour sont pris en compte dans le Recensement.**

► Les étrangers âgés de 3 à 17 ans

Les 3-17 ans étrangers scolarisés à Monaco

La DENJS dispose de la base de l'ensemble des élèves scolarisés en Principauté de Monaco et relevant des secteurs public et privé (sous et hors contrat). Pour éviter tout double comptage avec le registre des élèves scolarisés, notamment avec le registre des cartes de séjour, **seuls les élèves résidents de nationalité étrangère âgés entre 3 et 17 ans inclus sont pris en compte dans cette base pour le Recensement.**

Les 3-17 ans étrangers non scolarisés à Monaco

Les enfants étrangers de 3 à 17 ans non scolarisés en Principauté ont été estimés à partir du pourcentage d'enfants non scolarisés en Principauté observé au Recensement 2016.

La population de 3 à 5 ans a été isolée, étant donné la variation importante de ce taux à ces âges, due à l'entrée progressive des enfants à l'école maternelle : 25,3 % à 3 ans, 13,1 % à 4 ans et 7,9 % à 5 ans. Le taux observé en 2016 pour la population de 6 à 10 ans (11,5 %) a été appliqué pour estimer les mineurs étrangers de 6 à 10 ans non scolarisés en Principauté et de même pour ceux de 11 à 17 ans (17,7 %).

► Les moins de 3 ans

Le Service de l'État Civil et de la Nationalité de la Mairie de Monaco a également pour mission d'enregistrer les événements de vie survenant sur le territoire, comme notamment les naissances. Pour dénombrer les enfants de 0 à 2 ans de nationalité étrangère nés et résidant en Principauté (père ou mère résidents), **seules les naissances survenues à Monaco entre 2022 et 2024 sont été prises en compte dans cette base pour le Recensement.**

Enfin, les enfants étrangers nés hors Monaco entre 2022 et 2024 ont été estimés à partir de la part d'enfants étrangers âgés de moins d'un an et nés hors Monaco recensés en 2016.

La nationalité de ces enfants a été déterminée à partir de la répartition observée parmi les 6-16 ans, population connue la plus proche en âge. Seules les 30 combinaisons de nationalités les plus répandues ont été considérées.

► Répartition par quartier des résidents

Les logements

Deux sources de données sont utilisées pour les données logement :

- Base adresse de la Direction de la Prospective de l'Urbanisme et de la Mobilité (DPUM), qui recense tous les bâtiments de Monaco et le nombre d'appartements privés et domaniaux dans chacun ;
- Export de l'Administration des Domaines de l'ensemble des logements domaniaux.

Cette deuxième source vient remplacer les données relatives aux logements domaniaux de la base adresse de la DPUM.

Les résidents

Pour estimer le nombre de résidents par quartier, la répartition des logements en 2024 ainsi que la taille des ménages par quartier établie au recensement 2016 sont utilisés.

En multipliant le nombre de logements par la taille des ménages, une population projetée est obtenue, à partir de laquelle est déterminé la répartition par quartier.

L'estimation de la population résidente par quartier est obtenue en appliquant cette répartition à la population réelle du recensement 2024 (38 423).

Recensement de la population 2024

Mai 2025

Pour consulter les publications de l'IMSEE : imsee.mc/Publications

Pour suivre toutes les actualités de l'IMSEE : imsee.mc/Actualites

Pour s'abonner à la newsletter de l'IMSEE : imsee.mc/Newsletters

Pour consulter notre page LinkedIn : linkedin.com/company/imsee

INSTITUT MONÉGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES
9 rue du Gabian
98000 MONACO
imsee.mc

